

Les ONG marocaines, signataires de la présente déclaration

sont convaincues que les objectifs du développement durable doivent s'inscrire dans une vision cohérente et évolutive, conformément aux résolutions de la Conférence de Stockholm sur l'Environnement (1972).

La Déclaration de Rio (1992) et l'Agenda 21, auxquels ont souscrit les Etats membres des Nations Unies, dont le Maroc, demeurent les principales références pour l'action en vue d'atteindre les objectifs du développement durable, sur la base des valeurs de démocratie, d'équité, de solidarité, de participation et de partenariat entre les différents acteurs.

Les travaux de la Commission Méditerranéenne pour le Développement Durable (CMDD), créée en 1996, constituent une autre référence pour la prise en compte des données régionales du développement durable, dans le cadre d'une approche concertée.

Toutefois, les initiatives internationales, menées au cours de cette dernière décennie sous l'égide des Nations Unies, n'ont pas contribué à traduire les engagements en stratégies et plans d'actions cohérents. Cela tient notamment au caractère non contraignant de ces engagements et à la faiblesse des moyens financiers consentis à cet effet, comme cela a été constaté lors du processus de Monterrey.

Il en est résulté des retards inquiétants dans des domaines prioritaires du DD notamment :

- la lutte contre la pauvreté,
- la lutte contre le réchauffement global,
- la lutte contre la déforestation, la désertification et l'érosion des sols,
- la gestion rationnelle des ressources en eau et de l'énergie,
- l'utilisation des énergies renouvelables,
- la protection du littoral,
- la préservation de la biodiversité,
- la sauvegarde des oasis et écosystèmes fragiles,
- la mise en œuvre de politiques d'assainissement,

Les ONG marocaines, comme leurs homologues des différents pays, **ont manifesté leur inquiétude par rapport aux faibles progrès réalisés en matière de développement durable**, dans le cadre du Forum social de Porto Allègre, mais aussi en marge des réunions de l'OMC à Seattle et Doha et des derniers Sommets du G8.

Malgré leurs faibles ressources, les ONG marocaines ont mis en œuvre diverses initiatives visant la sauvegarde de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les ONG marocaines réaffirment leur attachement à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, leur soutien aux recommandations du Sommet de RIO et leur engagement à agir pour la réalisation des objectifs du développement durable.

Les ONG marocaines constatent que

La prééminence du marché, -qui privilégie de façon exclusive la croissance économique au détriment d'une utilisation rationnelle des ressources naturelles et de la prise en compte des droits sociaux-, met en péril l'humanité, accentue les inégalités et contribue à l'appauvrissement des communautés les plus vulnérables.

La mondialisation néo-libérale engendre l'exclusion et la marginalisation, réduit l'espace de participation, de démocratie et de respect des valeurs essentielles de l'Homme.

Pleinement conscientes du rôle dévolu aux ONG en tant que partenaires pour un développement durable - tel que spécifié au chapitre 27 de la déclaration de RIO -

les ONG marocaines

- **Revendiquent** leur implication, par les partenaires institutionnels, à travers la mise en place de mécanismes appropriés de concertation et de partenariat.
Ces mécanismes doivent être simples, souples et efficaces tout en ne sacrifiant aucunement les principes de l'autonomie, de la liberté d'opinion, de conviction et de culte, de la démocratie participative et de l'objectif de solidarité sociale.
- **Refusent** l'instrumentalisation et rejettent toute tentative de récupération de la part de ceux-là mêmes qui ont contribué à la dégradation de l'environnement, à l'épuisement des ressources et aux inégalités sociales et économiques dramatiques à travers le monde et à l'intérieur des pays.

Conscientes que la dégradation de l'Environnement limite les perspectives de développement au Maroc,

les ONG marocaines insistent sur l'impérieuse nécessité d'un engagement réel pour intégrer le Développement Durable dans toutes les politiques de développement économique et social et , par suite, de :

- donner la priorité au développement rural,
- préserver les écosystèmes et la biodiversité,
- promouvoir la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources en eau,
- préserver et réhabiliter le capital en sol,
- sensibiliser les communautés et les pouvoirs publics sur la dégradation du littoral
- contribuer à une gestion rationnelle des déchets
- promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie, des énergies renouvelables et en particulier de la biomasse,
- lutter contre la désertification et la déforestation,
- engager une stratégie appropriée pour lutter contre la pauvreté et l'analphabétisme,
- œuvrer pour l'actualisation du cadre législatif et réglementaire environnemental,
- promouvoir l'éco-tourisme

et appellent les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les institutions intergouvernementales, les opérateurs économiques et les ONG, notamment dans les pays développés, à :

- 1- dénoncer les concepts et modèles de production et de consommation qui n'intègrent pas le développement durable comme base stratégique pour l'avenir des populations,

- 2- assurer aux populations, notamment les plus démunies, l'égalité des chances pour un accès équitable aux richesses, selon des mécanismes appropriés,
- 3- élargir l'intégration des femmes et des jeunes au processus de prise de décision, dans une approche de gouvernance participative,
- 4- renforcer les capacités d'expertise locale, faciliter l'accès des pays en développement aux technologies propres et faire obstacle aux délocalisations polluantes,
- 5- promouvoir les activités de R&D adaptées et conformes au développement durable, promouvoir une législation environnementale conséquente et adaptée dans les pays en développement notamment dans les domaines relatifs :
 - aux études d'impact,
 - à l'occupation du littoral,
 - aux pollutions,
 - à la gestion des ressources naturelles,
- 6- créer et renforcer les structures d'observation et de surveillance de la qualité du milieu,
- 7- annuler la dette publique des pays en développement résolument engagés dans une voie de développement durable et de bonne gouvernance,
- 8- impliquer les associations spécialisées dans la gestion intégrée et participative de l'environnement local et de proximité et favoriser les synergies entre les divers partenaires,
- 9- veiller à la préservation de la santé humaine contre les risques pouvant découler de la production, du commerce et de la consommation de substances issues de manipulations génétiques ;

En outre, les ONG marocaines inquiètes du peu de progrès réalisés dans la mise en œuvre des Conventions relatives aux changements climatiques, à la désertification et à la diversité biologique réitèrent leur appel pour une plus grande implication des partenaires dans cette mise en œuvre. Elles appellent également à une meilleure gouvernance des institutions internationales chargées de ces traités.

Rabat le 22 mai 2002

**Liste des associations signataires de la Déclaration des ONGs marocaines
pour le Sommet Mondial du Développement Durable
au 18 juin 2002**

1. AABR
2. AADEC
3. ADEDRA
4. ADEPAM
5. ADL-Rabat
6. ADRAR
7. AMALt
8. AMASF
9. AMCE
10. AMCEEM
11. AMED
12. AMIED
13. AMO
14. AMPEN
15. AMSED
16. AOFEP
17. AOS
18. APAT
19. ASDDE
20. ASMAPE
21. Association Afak
22. Association Al Majal
23. Association Anwar - Idgh
24. Association Atlas Saiss – Fes
25. Association Azir pour l’Environnement – Al Hoceima
26. Association Bouregreg – Salé
27. Association de la Cité Administrative de l’Environnement et du Développement
28. Association de Lutte contre la Désertification et la Protection de l’Environnement –
Jorf Errachidia
29. Association des Amis de l’Environnement et du Développement
30. Association des Amis du Zat
31. Association des Enseignants Universitaires de la Province de Khémisset
32. Association des Femmes pour la Protection de l’ Environnement
33. Association des Ingénieurs Forestiers de l’ IAV - Hassan II
34. Association des Lauréats de l’Institut National d’Aménagement et d’Urbanisme
35. Association Doukkala
36. Association « Environnement et culture »
37. Association du Sud pour le Développement Durable et l’Environnement
38. Association Guettou pour le Développement et la Culture
39. Association Leglatt
40. Association Mâamoura –Salé
41. Association Maghreb Machrek pour l’eau
42. Association Marocaine pour l’Environnement et le Développement International
43. Association Marocaine pour la Promotion de la Femme Rurale

44. Association Marocaine Géomorphologique
45. Association Merja Zerga
46. Association Nour pour le Développement, l'Environnement et l'Alphabétisation
47. Association Oasis Verte pour la Sauvegarde de l'Environnement
48. Association Oum Arrabia pour le Développement et l'Environnement – Beni Mellal
49. Association Paix pour l'Environnement
50. Association pour l'Homme et l'Environnement
51. Association pour le Développement dans l'Environnement Montagneux
52. Association Sâada
53. Association Solidarité pour l'Action Solidaire et Humanitaire d'Alhoceima
54. Association Souihla pour la Développement Rural -Marrakech
55. Association Talasemtane de l'Environnement et le Développement
56. Association Targa
57. Association Taskart pour le Développement et la Communication
58. Association Tichka
59. Association Tiqlit pour le Développement Rural et l'Environnement
60. Association Warda pour le Développement et la Coopération
61. ATED – Taza
62. Carrefour des initiatives
63. CDRT
64. CHOUAALA
65. Club Marocain d'Education en matière de Population et de l'Environnement
66. CMED – Tétouan
67. Ecodel pour l'Environnement
68. ENDA Maghreb
69. Espace Associatif
70. FEDER
71. Fédération National Marocaine des Associations, Centres et Clubs – UNESCO
72. FM 21
73. Fondation Tanger Al Madina
74. GERERE
75. GREDUR
76. Groupe Marocain de Recherche pour l'Environnement (GMRE),
77. Homme, Environnement et Réseau de Développement
78. Les Amis de l'Environnement - Azemmour
79. MaghreBio
80. Maison de l'Environnement
81. OASDPE
82. SPANA
83. TARGA-AIDE